

Motion du Conseil d'administration de l'université de Tours du 16 mars 2026 à l'attention des parlementaires et élus de la Région Centre-Val de Loire, ainsi que du Gouvernement sur la situation budgétaire de l'établissement

Le Conseil d'administration de l'université de Tours a adopté ce jour le compte financier ainsi que l'exécution budgétaire de l'exercice 2025 et alerte de nouveau sur la situation très préoccupante de l'établissement.

Avec un déficit de 11 millions d'euros en 2025 obligeant l'université à prélever sur sa trésorerie, les perspectives budgétaires pour les années à venir sont véritablement alarmantes, au regard du peu de réserves désormais disponibles. Malgré des efforts consentis par toute la communauté comme en atteste la baisse - pour la deuxième année de suite - du budget de fonctionnement à hauteur de 2,3 millions d'euros en 2025, l'absence de compensation intégrale des mesures RH décidées par l'État et la sous-dotation chronique asphyxient l'université de Tours.

En 2024, la dotation de l'État (Subvention pour charge de service public – SCSP) par étudiant à l'université de Tours s'élevait à 6 057€¹. L'Université est défavorablement classée 32ème sur 34 universités pluridisciplinaires avec santé concernant l'accompagnement par l'État. La dotation par étudiant est ainsi de 1 222€ en dessous de la moyenne nationale (7 279€ par étudiant). Avec 25 133 étudiants² inscrits dans un cursus Licence-Master-Doctorat ou en formation médicale, **il manque ainsi chaque année un peu plus de 30 millions d'euros pour seulement rattraper la dotation moyenne des universités à l'échelon national.**

La différence de traitement est encore plus flagrante si on compare des universités avec des missions équivalentes de la région ou en inter-région, et donc dans un territoire similaire. Ainsi, **il manquerait 48 millions d'euros par an à l'université de Tours pour atteindre le niveau de financement par l'État de l'université de Poitiers. Ce montant s'élèverait même à 67 millions pour atteindre celui de l'université d'Orléans³ !**

Pour autant, l'université de Tours ne démérite pas. Elle reste attractive et poursuit ses engagements en faveur de la réussite et de l'accompagnement social des étudiants. Elle dispense des formations de grande qualité reconnues dans les classements^{4,5}. Elle développe une recherche d'excellence de portée internationale⁶. Sa gestion budgétaire est saine, ses critères⁷ de soutenabilité financière sont respectés, mais au prix d'efforts considérables de l'ensemble des personnels face à l'accumulation des tâches, de restriction sur les dépenses de fonctionnement ainsi que de reports d'opérations de rénovation de ses bâtiments.

¹ <https://www.aefinfo.fr/depeche/745978-la-scsp-par-etudiant-est-passee-de-6-882-a-7-279-euros-entre-2016-et-2024-le-detail-par-universite>

² L'Université de Tours forme 32 000 étudiants chaque année. Le ratio SCSP/étudiant ne prend pas en compte les étudiants paramédicaux et les double-inscriptions CPGE.

³ La SCSP par étudiant de l'Université de Poitiers est de 7 989 € ; celle de l'Université d'Orléans est de 8743€ (source AEF ci-dessus)

⁴ Le dernier exemple en date <https://www.lanouvellerepublique.fr/tours/l-universite-de-tours-numero-une-en-master-de-droit-et-sciences-politiques-1773308979>

⁵ Le dernier exemple en date : <https://www.univ-tours.fr/formations/ouverture-des-candidatures-nouveau-master-international-erasmus-mundus>

⁶ <https://traditional.leidenranking.com/ranking/2025/list>

⁷ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050768013>

Le sous-financement et l'inégalité de traitement entre établissements sont insupportables pour la communauté universitaire à Tours et à Blois. **Le Conseil d'administration de l'université de Tours n'acceptera jamais que ses étudiants puissent être traités comme des étudiants de « second rang », que notre territoire puisse être vu comme un « sous-territoire » et que ses personnels soient contraints de travailler dans des conditions fortement dégradées, qui font peser sur leur seul dévouement la continuité de service public de notre établissement.**

Dans le contexte des assises sur le financement des universités lancées par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace, Philippe Baptiste, et celui de la préparation des nouveaux Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), **le CA de l'université de Tours demande instamment une révision urgente de sa dotation, et l'élaboration à court terme d'un modèle d'attribution des dotations pour l'ensemble des universités, équitable, transparent, prenant en compte réellement les effectifs étudiants des universités, accompagné des crédits dédiés pour y parvenir.** Le CA de l'université de Tours exprime aussi son souhait d'une nécessité **de prise en compte des différences de traitement** des universités dans le cadre des **prochains Contrats de plan État-Région.**